-FRCB 30828

CORPS LÉGISLATIF.

CONSEIL DES ANCIENS.

Cosc
FRC
21160

DISCOURS

PRONONCÉ

PAR LEMERCIER,

Après la lecture de la résolution du 21 floréal, relative à l'assassinat des ministres français à Rastadt.

Séance du 22 floréal an 7.

REPRÉSENTANS DU PEUPLE,

JE partage votre empressement à sanctionner la résolution qui vient de vous être lue, et je ne retarderai que de peu d'instans l'expression de votre vœu. Oui, après avoir manifesté notre unanime indignation contre

THE NEWBERRY LIBRARY

les assassins à jamais exécrables de nos ministres pacificateurs, il étoit juste de rendre à la mémoire de ces martyrs de la liberté le tribut de notre estime, de nos regrets, et à leurs familles infortunées celui de la générosité nationale. Il étoit aussi de notre devoir d'utiliser pour la République un événement qui n'a été combiné, préparé, consommé, que pour son malheur et sa honte. La résolution du 21 nous laisse sur ce dernier point plusieurs desirs à former sous les rapports des finances, de l'instruction et de l'esprit public. Sans doute, nos collègues des Cinq-Cents partagent nos sollicitudes à cet égard, et leur zèle bien connu pour la chose publique nous répond de l'activité des moyens qu'ils emploieront pour son salut. Mais lorsque plusieurs citoyens parlent de ses dangers, je crois que chacun de nous, à quelque conseil qu'il appartienne, ne fait qu'acquitter une dette sacrée, quand il expose franchement des idées que leur publicité peut rendre utiles, ne fût-ce que pour en suggérer de meilleures.

Finances : Je laisse à ceux d'entre nous qui se sont le plus spécialement attachés à cette partie, à présenter des vues de détail sur cet important objet. Mais le peuple, dont nous ne devons jamais oublier les intérêts et la confiance, étant épuisé par des contributions de tout genre, je crois qu'avant de lui demander de nouveaux sacrifices, indispensables pour le succès de nos armes ; nous devons employer tous les moyens possibles de réduction de dépenses, d'économie dans tous les services publics. J'estime sur-tout que, comme en fait d'efforts pour la patrie, les premiers pouvoirs de l'état doivent donner l'exemple, il convient qu'une taxe suffisante et justement proportionnelle soit votée sur tous les traitemens publics, de manière que, depuis le dernier employé jusqu'au membre du Directoire et au législateur, chacun subisse une diminution d'appointemens compatible avec ses travaux et ses besoins. L'adoption de cette mesure me paroît présenter un exemple de moralité, de justice, et d'une sage parcimonie, propre à opérer sur la masse des citoyens le mouvement le

plus heureux d'un patriotisme libéral et d'un dévouement aussi prompt qu'efficace. Quel est le Français qui ne s'honorera d'une offrande dont tous les fonctionnaires lui donneront le signal ?

L'instruction : Par-tout, ce fondement des démocraties est nul ou abandonné. Laissons-là les systêmes, les théories d'un *mieux* auquel, après plusieurs années encore nous ne parviendrions peut-être pas, pour nous saisir des plans connus et qui ont eu l'assentiment le plus général. Hâtons-nous de purger nos théâtres du poisson royaliste qu'on y distille, de protéger, d'encourager les écrivains patriotes, d'assurer à nos enfans, à la génération qui se forme, une éducation républicaine.

L'esprit public : Ah ! mes collègues, c'est à nous qu'il appartient de le former par la sagesse de nos délibérations, par l'énergie de nos mesures, la justice de nos déterminations, et sur-tout par l'union, l'indissoluble union que nous devons entretenir tant parmi nous qu'avec les autres autorités publiques. Oubli des erreurs passées, résolutions fermes et vraies d'un attachement inaltérable et fraternel pour l'avenir. Haine aux cabinets autrichien et anglais ! Vengeance contre les assassins et les traîtres ! Amour pur, amour inviolable pour la République et la constitution de l'an 3 !

A PARIS, DE L'IMPRIMERIE NATIONALE.
Floréal an 7.